

Nouveautés sPAIEctacle version 4.4.3

- 1 Déclaration Annuelle des Données Sociales Unifiée 2007 (DADS-U)
- 2 Confidentialité des informations Salariés
- 3 Nouveautés diverses

CONFIGURATIONS MINIMALES

- Windows : Windows 2000 / XP / Vista
- Windows Serveur 2003
- Macintosh et Mac Intel : Mac OS X 10.3.9 et supérieur
- Mémoire vive (RAM) : 512 Mo

RAPPEL GENERAL SUR LA MISE A JOUR



Il n'est pas nécessaire d'installer les mises à jour intermédiaires qui n'auraient pas été faites, ni de conserver les anciennes versions. Chaque mise à jour contient le programme complet.

Avant la mise à jour :

Il est nécessaire de connaître le nom et l'emplacement du fichier de données, qui sont à vérifier de préférence avant d'installer une mise à jour.

• Utilisateurs Windows :

Dans sPAIEctacle, consulter le menu *Aide - A propos de sPAIEctacle* et cliquer sur le mot *Données* qui fournit le nom du fichier de paie. Le répertoire s'ouvre. Vérifier son emplacement sur le disque dur (par exemple avec un clic droit sur le fichier. Choisir *Propriétés*).

• Utilisateurs Mac :

Dans sPAIEctacle, consulter le menu *sPAIEctacle - A propos de sPAIEctacle* et cliquer sur le mot *Données* qui fournit le nom du fichier de paie. Le répertoire s'ouvre. Vérifier l'emplacement du fichier (par exemple en faisant  + I ou menu *Fichier - Lire les informations*) sur le fichier).

Pendant la mise à jour :

- ✓ Une alerte apparaît. Cliquer sur le bouton *OK*.
- ✓ Un dialogue propose la sauvegarde du fichier de paie avant mise à jour. Il est recommandé d'accepter.
- ✓ La mise à jour se termine par l'apparition d'un écran de saisie d'un numéro de mise à jour. Saisir ce numéro et cliquer sur le bouton *Mise à jour*.

Le numéro de mise à jour à 4 chiffres figure sur l'email annonçant la sortie de la version.



La mise à jour dans une version supérieure du logiciel n'entraîne pas celle du paramétrage (taux de cotisations, chiffres clés...). Celle-ci est à faire par l'utilisateur en fonction de l'actualité législative. Les courriers Privilège contenant les nouveautés législatives et les manipulations à effectuer pour les appliquer sont disponibles dans l'Espace Clients sur www.spaiectacle.com

1 Déclaration Annuelle des Données Sociales Unifiée (DADS-U)

L'administration met en place une nouvelle norme DADS-U appelée V08R06 bis. Cette nouvelle norme remplace définitivement l'ancienne, qui n'est plus acceptée.



Il est nécessaire d'installer sPAIEctacle 4.4.3 pour produire une DADS-U 2007 conforme, les versions antérieures ne comportant pas la norme actuellement en vigueur.



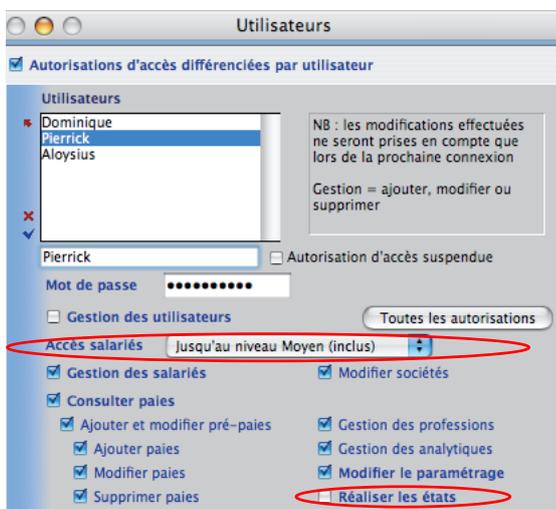
Des explications détaillées concernant la nouvelle norme DADS-U (mise en place, création, contrôle et dépôt) sont données dans la fiche «DADS-U 2007» disponible sur www.spaiectacle.com >> *Courriers Privilège*.

2 Confidentialité des informations Salarié

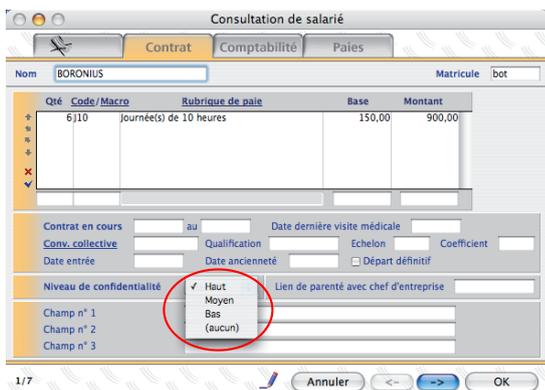
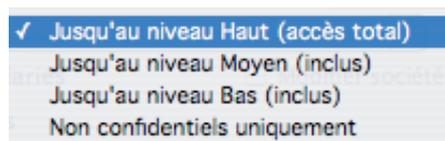
sPAIEctacle permet d'ores et déjà de gérer des autorisations d'accès aux diverses fonctionnalités différenciées par utilisateur.

sPAIEctacle 4.4.3 ajoute un nouveau seuil d'autorisation : la confidentialité concernant la visibilité de certains salariés et des informations les concernant.

Menu Fichier - Utilisateurs



✓ La liste déroulante «Accès salariés» permet de gérer quatre niveaux de confidentialité.



✓ Le niveau de confidentialité nécessaire pour un salarié est attribué dans la fiche Salarié, à l'onglet *Contrat*.

On retrouve les quatre niveaux *Haut*, *Moyen*, *Bas* et enfin (*aucun*).

- ✓ Un utilisateur ne peut voir que les salariés dont le niveau de confidentialité est égal ou inférieur à son autorisation d'accès.

Sont ainsi limités, en fonction du niveau d'autorisation d'accès de l'utilisateur :

- affichage de la liste des salariés (et recherche de salarié),
- affichage de la liste des paies (et recherche de paie).

- ✓ En création de fiche Salarié, un utilisateur ne peut attribuer un niveau de confidentialité supérieur au sien.

- ✓ En modification de fiche Salarié, un utilisateur doit avoir l'autorisation «Gestion des utilisateurs» pour pouvoir modifier le niveau de confidentialité.

- ✓ Seul un utilisateur disposant du niveau d'autorisation *Haut* (accès intégral) peut :
 - produire des états : récapitulatifs de cotisations, écritures comptables, livre de paie, registre entrées-sorties du personnel, DADS-U,
 - accéder à la liste intégrale des salariés, des paies et aux recherches les concernant.

3 Nouveautés diverses

3.1 Corrections

- Exports d'écritures comptables (si analytiques multiples dans une paie)
- Exports d'écritures comptables vers Sage 30 et 100 (si comptes tiers)

3.2 Autres nouveautés

- Création d'une zone *code emploi occupé* dans les fiches Professions (menu *Paramètres*).



Ce code, composé de trois lettres et trois chiffres, figure sur la liste officielle fournie par les Assedic. Elle est disponible sur www.spaiectacle.com >> *Documentation*.

- Création d'une spécificité «Autre rémunération» à l'onglet *Particularités* des rubriques de paies, sur la ligne *Attestation Assedic intermittent* (menu *Paramètres*).

Ce code sera nécessaire en AEM v4 pour les déclarants EDI.

Cette spécificité sera utilisée dans l'AEM v4.